

## **Ravitaillement en eau : 17 bornes de puisage monétiques en eau potable installées sur le territoire en 2026**

**Vendredi 27 mars 2026 - Nîmes Métropole.** Afin de préserver la ressource en eau dont elle a la gestion, Nîmes Métropole en coordination avec la Ville de Nîmes prévoit d'installer 6 bornes monétiques de puisage supplémentaires courant 2026, en plus des 11 déjà installées à ce jour à Nîmes, Cabrières et Langlade.

### **Qu'est-ce qu'une borne monétique de puisage ?**

Les bornes monétiques de puisage permettent de s'approvisionner légalement en grandes quantités d'eau potable 24 heures/24, lorsque les besoins dépassent un usage domestique classique. [Voir la vidéo >>](#)

Principalement destinées aux professionnels, les particuliers peuvent également se ravitailler en eau potable et puiser de grands volumes d'eau en toute sécurité grâce à un badge prépayé préalablement établi auprès du concessionnaire Eau de Nîmes Métropole.

[Consultez la liste des emplacements des 11 bornes de puisage](#)

### **Où seront situées les 6 nouvelles bornes de puisage ?**

En complément des 9 bornes déjà installées à Nîmes, de nouvelles bornes seront situées, aux emplacements suivants :

- o 2 Place Marechal Foch
- o 88 bis Avenue Jean Jaurès
- o 5 Boulevard Etienne Saintenac
- o 11 Boulevard Gambetta
- o 83 Allée André Nicetta
- o Rue du Forez

### **Quels sont les avantages des bornes monétiques de puisage ?**

C'est une alternative sécurisée qui permet la préservation de cette précieuse ressource!

- o Protection du réseau incendie car cela évite les prises d'eau sauvages et la détérioration des poteaux mal manipulés.
- o Débit maîtrisé et progressif (limité à 40 m<sup>3</sup>/h) : pas de coups de bélier ni d'eau trouble.
- o Système anti-pollution grâce au clapet anti-retour évitant les retours d'eau dans le réseau public.
- o Comptage précis des volumes d'eau prélevés.

### **Comment bénéficier de ce service ?**

Il vous suffit d'être équipé(e) d'un tuyau de raccordement de diamètre Ø 60-65 mm et d'un badge d'accès Eau de Nîmes Métropole. Pour ce dernier, il faut vous rendre au Carré de l'Eau (Triangle de la gare, 9A avenue de la Méditerranée, à Nîmes), muni de votre carte nationale ou autre papier d'identité, et d'un chèque de caution (40EUR) pour créer votre badge et y créditer la somme souhaitée. À épuisement du crédit, la recharge se fait par simple appel à Eau de Nîmes Métropole avec une carte bleue au 09 693 661 02 (Infos pratiques ci-après).

### **Infos pratiques :**

[Pour en savoir plus >>](#)

Eau de Nîmes Métropole

Carré de l'Eau

Triangle de la gare (9A avenue de la Méditerranée, à Nîmes)

Ouvert du lundi au vendredi : le lundi sur RDV uniquement ; les mardis, mercredis et vendredis, de 9h à 18h ; le jeudi de 9h à 12h et l'après-midi sur RDV uniquement ([En savoir plus ici](#)).

09 693 661 02 / [www.eaudenimesmetropole.fr](http://www.eaudenimesmetropole.fr)

**Supports à disposition :**

1. [Photo d'une borne monétique de paysage Nîmes Métropole/Ville de Nîmes](#)
2. [Vidéo de la borne monétique Nîmes Métropole/Ville de Nîmes](#)

---

**Votre contact**

**Tom Roussel**

Directeur adjoint de la communication

Nîmes Métropole

06 63 63 11 39

[tom.roussel@nimes-metropole.fr](mailto:tom.roussel@nimes-metropole.fr)